



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/109

Objet : Vote des subventions aux associations participant à la mise en œuvre des activités éducatives

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de membres
En exercice : 39
Présents à la séance : 34
Excusés représentés : 5

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Mourni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoura à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 avril 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/109

Objet : Vote des subventions aux associations participant à la mise en œuvre des activités éducatives

Enfance

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 213-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités éducatives dans ce cadre,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

VU le contrat d'engagement républicain signé avec l'association ACCES le 25 septembre 2025 ; avec Art Attitude le 22 septembre 2025 ; avec Larue et Compagnie le 26 septembre 2025 ; avec Planète sciences le 25 septembre 2025 ; avec Sunway Music le 30 septembre 2025 ; avec l'AVSA le 10 octobre 2025 ; avec PROVELO le 18 novembre 2025 ; avec l'USRO le 24 septembre 2025 ; avec la Scène Nationale le 16 septembre 2025 ; avec Happy English le 24 septembre 2025,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer aux enfants scolarisés sur la commune des activités éducatives menées par des associations implantées sur le territoire de la ville ou rayonnant sur celui-ci,

APRÈS DÉLIBÉRATION

DECIDE d'accorder les subventions, à valoir sur les crédits, pour la période du mercredi 6 mai au mercredi 24 juin 2026 - hors vacances scolaires aux associations citées dans le tableau ci-dessous et du mercredi 6 mai au mercredi 10 juin 2026 - hors vacances scolaires pour la Scène Nationale :

2026/

Associations	
ACCES (judo, multisports)	1 920 €
ART ATTITUDE (arts plastiques)	2 720 €
LARUE & COMPAGNIE (cirque)	1 720 €
PLANETE SCIENCES (ateliers scientifiques)	2 880 €
SUNWAY MUSIC (chant)	1 200 €
AVSA	2 400 €
PROVELO 91	1 304 €
USRO	7 680 €
SCENE NATIONALE	695 €
HAPPY ENGLISH	1 440 €

PRECISE que ces sommes seront versées au fur et à mesure de l'exécution des activités proposées par les associations.

PRECISE que le mandatement de ces subventions s'effectuera sur les crédits inscrits sur le budget de l'exercice 2026 Article 65748.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents subséquents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Transmis en Préfecture
le : 12 mai 2026
Publié le : 12 mai 2026
Notifié le :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

